



## Campagne TelePAC 2013 : Vérification de l'achèvement de la procédure de télédéclaration des aides agricoles

### AU COURS DE LA PROCEDURE DE TELEDECLARATION DE LA DEMANDE D'AIDES

#### COMMENT VERIFIER QUE LES AIDES DEMANDEES ONT BIEN ETE ENREGISTREES ?

\* Lors de l'étape finale de la signature électronique du dossier, une confirmation de dépôt vous récapitule notamment les aides sollicitées. Relisez-la attentivement afin de contrôler que toutes celles que vous souhaitiez demander y figurent bien. Si ce n'est pas le cas, reprenez la procédure pour la compléter (par l'onglet « Déclaration / Demandes aides »).

#### COMMENT S'ASSURER QUE LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDES A BIEN ETE SIGNE ?

\* Vous pouvez contrôler l'état de votre dossier par le message dans le bandeau situé en haut de votre écran :

- « déclaration en cours » en orange, lorsque le dossier n'est pas encore signé,
- « signé » en vert, lorsque le dossier a bien été validé électroniquement.

\* Lors de l'étape finale de la signature électronique du dossier, il vous est aussi proposé :

- de renseigner une adresse électronique pour recevoir un accusé de réception,
- ou de générer (enregistrer sur votre disque dur ou imprimer) ce document.

Nous vous invitons à récupérer absolument cet accusé de réception, qui vaut confirmation de dépôt : conservez-le précieusement.

### A L'ISSUE DE LA PROCEDURE DE TELEDECLARATION DE LA DEMANDE D'AIDES

#### COMMENT S'ASSURER QUE LE DOSSIER DE DEMANDE D'AIDES A BIEN ETE SIGNE ?

\* Si vous avez renseigné une adresse mail lors de la signature électronique de votre dossier, vérifiez que vous avez bien reçu votre accusé de réception sur la messagerie concernée.

\* Si vous n'avez pas renseigné d'adresse e-mail lors de la signature de votre dossier ou si vous ne retrouvez plus le message dans votre boîte, vous devez retrouver cet accusé de réception en allant sous TelePAC dans l'onglet « Impression », après connexion avec vos identifiant et mot de passe.

**⚠ si vous ne retrouvez pas votre accusé de réception, cela signifie que le dossier n'a pas été signé. Dans ce cas, reprenez votre télédéclaration en vous reconnectant avec identifiant et mot de passe et en vous assurant de bien compléter l'étape de signature électronique.**

#### COMMENT VERIFIER QUE LES AIDES DEMANDEES ONT BIEN ETE ENREGISTREES ?

\* La consultation de cet accusé de réception de la déclaration, qui liste l'ensemble de vos demandes, vous permet de contrôler que toutes les aides sollicitées ont bien été enregistrées.

**⚠ si vous ne retrouvez pas toutes les aides souhaitées sur votre accusé de réception, vous devez modifier votre télédéclaration en vous reconnectant avec identifiant et mot de passe. N'oubliez pas de signer électroniquement cette nouvelle demande et veillez par conséquent à bien récupérer un nouvel accusé de réception.**

### **IMPORTANT**

Vous pouvez modifier votre télédéclaration sans pénalité jusqu'à la date limite réglementaire du 15 mai, la dernière déclaration signée électroniquement faisant foi.